



REUNION PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le premier juillet, s'est réuni à la Salle polyvalente F.CHENEVAL-PALLUD sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents :** POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés :** Pouvoir de Virginie CHARBONNIER à Pascale PAGNOD ; d'Isabelle PILLET à Nadia LAOUFI ; d'Alexandre GAVARD-PERRET à Benjamin GERNAIS ; de Martial MACHERAT à Michel STAROPOLI ; de Virgile ROCHAT à Gérald VIGNY

**Absents excusés :** Antoine CENCI ;

Nombre de membres en exercice : 27  
A l'ouverture de séance

Présents : 21  
Représentés : 5

Votants : 26  
Absents : 1

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame BOCHATON Maryse a été élue secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 juillet 2020**

Monsieur Pascal POCHAT-BARON demande si le compte-rendu du conseil municipal du 02 juillet 2020 fait l'objet d'observations.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 juillet 2020, est **APPROUVE à l'unanimité**.

## **INSTITUTIONS**

### **1) Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vu de l'élection des sénateurs**

Dans le cadre de l'application du décret n°2020-812 du 29 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni afin de procéder à l'élection des délégués et suppléants de la commune, en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

Après avoir constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée (liste Bien à Viuz) et rappelé la composition du bureau de vote (Le Maire : Président ; ainsi que les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes, parmi les présents, soit M.MME LABAYE Josette, CHENEVAL Jean-Pierre, VAUR Florence, GERNAIS Benjamin), le Président du bureau de vote a ouvert le scrutin à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel, qui s'est déroulé sans débat.

A la fin du dépouillement, le Président a proclamé les résultats ci-dessous :

Nombre de votants : 26  
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 26

<i>NOM Prénom de l'élu</i>	<i>Mandat de l'élu</i>
POCHAT-BARON Pascal	Délégué
GRILLET Corinne	Déléguée

VIGNY Gérard	Délégué
BOCHATON Maryse	Déléguée
VALENTIN Pierre	Délégué
LABAYE Josette	Déléguée
CHENEVAL Jean-Pierre	Délégué
SECCO Laëtitia	Déléguée
GOY Francis	Délégué
CHEMINAL Joëlle	Déléguée
MACHERAT Martial	Délégué
MOENNE Monique	Déléguée
PELLET Sébastien	Délégué
DEVESA Marie	Déléguée
MILESI Gérard	Délégué
LAVERRIERE Magali	Suppléante
GAVARD-PERRET Alexandre	Suppléant
PAGNOD Pascale	Suppléante
GERNAIS Benjamin	Suppléant
VAUR Florence	Suppléante

**Le Conseil Municipal**, a donc, **à l'unanimité**, pris acte de cette élection des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, et invité le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Vu le Secrétaire de séance,

Vu le Maire,

**Maryse BOCHATON**

**Pascal PŒCHAT-BARON**

Affichage public le :

